

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AMIMAG COMPACTE-EB

Numéro d'Enregistrement REACH : Mélange

Autres moyens d'identification : Mélange de carbonate de calcium et de dolomie - granulés

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Industrie de l'Agriculture
Utilisation extérieur
Fertilisation - Matière fertilisante : Engrais ou Amendement ou Support de culture (selon composition)

Restrictions d'emploi recommandées : Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya International AG
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya GmbH, Siegburger Straße 229c, 50679 Köln, Allemagne.
Au nom de MEAC SAS.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée: 15.04.2014
(CLP_FR)			

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : engrais organique-minéral

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3 215-279-6 Exempté conformément à REACH l'annexe V.7		>= 30 - < 50
Dolomie	16389-88-1 240-440-2 Exempté conformément à l'annexe V.7		>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.6	15.04.2024	PR39133-01	04.11.2020
(CLP_FR)			Date de la première version publiée: 15.04.2014

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Non combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

en commun

Pour en savoir plus sur la : Conserver dans un endroit sec.
stabilité du stockage Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé
selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

poussières réputées sans effet 7 mg/m³
spécifique Type de valeur (Type d'exposition): VME
Base: FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes

3,5 mg/m³
Type de valeur (Type d'exposition): VME (Fraction alvéolaire)
Base: FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
Dolomie	16389-88-1	TMW (poussières inhalables)	10 mg/m ³	FR VLE
		TWA (Poussière respirable)	3 mg/m ³	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
dolomite	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Consomma-	Inhalation	Effets chroniques,	10 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée: 15.04.2014
(CLP_FR)			

	teurs		Long terme - effets systémiques	
--	-------	--	---------------------------------	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel	: PVC
Délai de rupture	: 8 h
Épaisseur du gant	: 0,5 mm
Directive	: L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
L'équipement doit être conforme à l'EN 13982
Chaussure protégeant contre les produits chimiques, ISO 20345

Protection respiratoire : Respirateur avec un demi-masque
L'équipement doit être conforme à l'EN 149

Filtre de type : Filtre P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: poudre, granulés
Couleur	: blanc, blanc cassé, gris, brun
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non pertinent
Température de décomposition	: > 700 °C (1.013 hPa)
Point d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure
/ Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

pH : 8 - 9,8 (20 °C)
Concentration: 100 g/l

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : < 0,12 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: < 1
Évalué(e)

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité : 2,7 - 2,9 g/cm³ (20 °C)
Méthode: DIN-ISO 787/10

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone (CO₂). Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé (danger d'asphyxie).

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations sont celles obtenues à partir de produits de composition similaire.

DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Il a été démontré qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: > 5.000 mg/kg
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations sont celles obtenues à partir de produits de composition similaire.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Dolomie:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Dolomie:

Remarques : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Dolomie:

Remarques : non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

Composants:

Dolomie:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Dolomie:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Aucune toxicité aiguë pour les bactéries

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée: 15.04.2014
(CLP_FR)			

Dolomie:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Evaluation : Substance PBT non classée. Substance VPVB non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée: 15.04.2014
(CLP_FR)			

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 44, 25

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H****Texte complet pour autres abréviations**

FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / TMW	:	Time Weighted Average
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3913301 AMIMAG COMPACTE-EB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.11.2020
1.6	15.04.2024	PR39133-01	Date de la première version publiée:
(CLP_FR)			15.04.2014

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR